

Vous aussi, devenez Représentant des Usagers !



Savez-vous qu'en tant que bénévole au sein de **(NOM de l'ASSOCIATION)**, vous avez la possibilité de représenter officiellement les patients et leur familles, pour défendre leurs droits et être leur porte-parole auprès des établissements de santé ou au sein d'institutions de santé ?

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?

Un représentant des usagers (RU) est une personne bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé. Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à l'amélioration du système de santé. Il intervient pour cela dans les hôpitaux ou les cliniques, ainsi que dans les instances de santé publique à l'échelon local, départemental, régional et national.

Quelles sont les missions du représentant des usagers ?

Le RU exerce son mandat en répondant à 4 principales missions :

- Faire valoir les droits des usagers du système de santé ;
- Contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des patients, des personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- S'impliquer dans l'organisation d'un établissement de santé ;
- Participer à l'élaboration des politiques de santé.

Qui peut devenir représentant des Usagers ?

Chacun peut décider de s'investir et devenir RU, à la condition d'être bénévole dans une association agréée du système de santé tel que **(NOM de l'ASSOCIATION)**. Il n'est absolument pas nécessaire d'être un professionnel de santé pour devenir RU. En revanche il est primordial de consacrer du temps pour se former et se documenter. Il existe de nombreux outils et guides, ainsi que des formations spécifiques, pour permettre aux RU de remplir leurs objectifs, à savoir faire valoir la parole et les droits des usagers et participer à l'amélioration du système de santé.

Militant dans notre association ? Militant de la santé !

Un bon représentant des usagers doit savoir à la fois :

- Collaborer avec l'établissement où il siège,
- Apprendre à mettre en place une confiance et un respect mutuels,
- Garder une certaine distance afin de pouvoir affirmer des positions et défendre la cause des usagers quand cette dernière est négligée.

Aussi est-il essentiel de consacrer du temps à sa mission, de se documenter si besoin sur les aspects médicaux, juridiques et politiques de la santé, afin d'avancer les arguments les plus pertinents pour faire bouger les lignes et améliorer ce qui doit l'être.

Si le RU est bénévole, un certain nombre de mesures ont été mises en place afin d'encourager son implication. En tant que RU, vous bénéficierez en effet de défraiements dans le cadre de vos déplacements pour réaliser votre mission, ainsi que de congés de représentation (jusqu'à 9 jours ouvrés dédommagés).

Un accompagnement et des formations

Pour accompagner les RU, des formations sont régulièrement proposées. Tout nouveau RU a l'obligation de participer à 2 jours de formation de base dans les 6 mois suivants sa nomination. Cette formation est gratuite et une indemnité de participation est versée. Au-delà des aspects techniques qui sont traités pour promouvoir la démocratie en santé, les formations sont des moments clés dans la vie du RU pour échanger et se retrouver avec d'autres militants de la démocratie en santé !

Et si vous aussi, vous deveniez RU ?

Plusieurs mandats dans différentes instances sont à pourvoir. Si, en tant que bénévole de notre association (**NOM de l'ASSOCIATION**) vous avez envie de vous impliquer pour défendre la place et les droits des usagers de la santé, nous vous invitons à contacter (**SERVICE – REFERENT DE L'ASSOCIATION CONCERNEE**).

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous rapprocher de France Assos Santé, le réseau des associations militant pour les droits des usagers en santé : <http://www.france-assos-sante.org>

